

Chanaz
Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) / Site Patrimonial Remarquable (SPR)

CARTE DU PATRIMOINE

- Courbe de niveau (tous les 10m)
- Bâti dur
- Bâti léger
- Monument Historique ISMH
- Périmètre de protection de 500m autour du monument historique
- Périmètre AVAP / SPR
- Secteurs
- S1 - L'écrin paysager
- S2 - Bâti ancien
- S3 - L'urbanisation récente

- Patrimoine bâti à conserver**
- Bâtiment remarquable
 - Bâtiment intéressant
 - Bâtiment d'accompagnement
 - Petit patrimoine

- Patrimoine paysager à préserver et mettre en valeur**
- Patrimoine paysager naturel et végétal**
- ★ Point d'eau ponctuel à préserver et mettre en valeur
 - Présence de l'eau à préserver et mettre en valeur
 - Haie d'intérêt à conserver
 - Arbre isolé d'intérêt à conserver
 - Espace ouvert naturel ou cultivé à préserver
 - Jardin à conserver
 - Jardin historique à protéger

- Espace boisé constitutif de l'écrin paysager du village à préserver**
- Espace boisé constitutif de l'écrin paysager du village à préserver
- Perceptions visuelles**
- ★ Point d'appel visuel remarquable : préservation et valorisation des vues vers celui-ci
 - Ouverture visuelle à préserver et mettre en valeur
 - Vue vers l'église à préserver et mettre en valeur
 - Vue axiale à préserver et mettre en valeur

- Espaces publics**
- Affleurement rocheux à maintenir lisible
 - Espace public du centre médiéval à protéger et mettre en valeur (ou maintenir la mise en valeur)
 - Espaces public à valoriser (ou maintenir la mise en valeur)

Sources : Cadastre - BD topo - Atlas des patrimoines / Michèle Prax - Sites & Paysages - 09 - 2017

